

10- Pouvez-vous nous dire, concernant la Permanence des Soins du Cheylard :

- 1- De quoi êtes vous satisfait ?
- 2-
- 3-
- 1- De quoi n'êtes vous pas satisfait et que faudrait-il améliorer ?
- 2-
- 3-

Merci pour les quelques minutes que vous avez consacré à ce questionnaire.



PERMANENCE DES SOINS
DU CHEYLARD

Questionnaire de Satisfaction
Votre avis nous intéresse

Cette enquête est réalisée par la Société ALFAO



Fiche d'identification afin de mieux vous connaître

- 1- Vous êtes :
 Un homme
 Une femme
- 2- Vous avez :
 Moins de 25 ans
 Entre 25 et 45 ans
 Entre 45 et 65 ans
 Plus de 65 ans
- 3- Lieu de résidence :
- 4- Avez-vous un médecin traitant ?
 Oui
 Non
- 5- Comment avez-vous eu connaissance du service de Permanence des Soins du Cheylard ? (3 réponses maximum)
 La situation de proximité avec votre domicile
 La radio locale
 Le bouche à oreilles
 La presse, le bulletin municipal
 Des affiches dans les cabinets de médecins libéraux
 Un affichage dans le hall de l'hôpital
 Un ancien patient
 Autres, précisez :
- 6- Mode d'accès à la Permanence des Soins :
 Vous êtes venu spontanément
 Vous êtes venu après appel téléphonique à la permanence des soins
 Vous êtes venu après appel téléphonique de votre médecin traitant
 Vous avez été orienté après un appel téléphonique au centre 15

Vous avez été réorienté par un service d'urgence (pompiers, centre 15, SAMU,...)

Pouvez-vous nous faire part de votre opinion sur les sujets suivants

- 7- Êtes-vous satisfait de la prise en charge de la Permanence des Soins du Cheylard ?
 Oui
 Non
- 8- Conseilleriez-vous la Permanence des Soins du Cheylard à un proche ?
 Oui
 Non
- 9- Comment évalueriez-vous les sujets suivants ? (Note de 1 à 4, 4 étant la meilleure note) *Veillez entourer la note retenue*
- a. La facilité d'accès :
1 2 3 4
- b. L'adaptation des horaires d'ouverture :
1 2 3 4
- c. La qualité de la réponse téléphonique :
1 2 3 4
- d. La qualité de l'accueil :
1 2 3 4
- e. Le temps d'attente :
1 2 3 4
- f. Le confort et l'hygiène des locaux :
1 2 3 4
- g. La prise en charge par le personnel soignant (infirmières, aides-soignantes) :
1 2 3 4
- h. La prise en charge par le médecin de garde:
1 2 3 4
- i. L'information médicale fournie :
1 2 3 4
- j. Le suivi médical proposé « post permanence des soins » :
1 2 3 4